



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUILLET 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 25 REPRESENTES : 04</p> <p>DATE DE LA CONVOCAION : Le 28 juin 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Etaient représentés : Mme Sophie BIBAL ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Nathan EXCOFFIER, Mme Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Joseph SCATIGNO ayant donné pouvoir à M. Michel CHEVALLIER.</i></p>
--	---

Délibération n°17

Rapporteur : Mme Annabelle MOREL

Objet : Convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Considérant que la prévention des risques professionnels figure parmi les obligations légales des employeurs du secteurs publics,

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie propose une offre de service dans le domaine de la prévention des risques professionnels afin de répondre, dans les meilleures conditions, aux attentes des collectivités en matière d'hygiène et de sécurité.

Ce service propose une mission, dite « offre de base », d'assistance et de conseil.

A ce titre, le conseiller en prévention des risques professionnels est chargé :

- D'assister et de conseiller les collectivités et établissements publics sur les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail dans la fonction publique territoriale qui sont, sous réserve des dispositions du décret n°85-

603 du 10 juin 1985 modifié, celles définies dans la partie 4 du Code du travail et par les textes pris pour son application,

- De proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et, d'une manière générale, la prévention des risques professionnels.

Les collectivités et établissements qui auront répondu favorablement à cette offre de base pourront bénéficier d'une assistance téléphonique et obtenir des réponses précises par courrier électronique.

L'adhésion au service de base représente un coût de 300 euros annuel pour la commune.

Par ailleurs, les collectivités et établissements publics signataires de la convention relative à l'offre de base pourront notamment, à leur demande, bénéficier d'autres prestations telles que :

- Les actions d'information et de sensibilisation sur site,
- L'assistance à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- La mise en œuvre des missions d'inspection conseil.

Ces prestations feront l'objet, le cas échéant, de conventions spécifiques.

En cas d'adhésion à l'offre de base, une convention devra être signée, valable à partir du 5 juillet 2022 pour une durée de trois ans renouvelables une fois par tacite reconduction.

Le Maire propose d'adhérer à l'offre de base.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***Approuve le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisé,***
- ***Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et de signer la convention précitée avec le Centre de gestion de la Savoie.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220704-20220704_DE17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2022

Publication : 12/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

